



- **Inscription**

Toute inscription à un stage via le site Internet doit être imprimée et envoyée dûment signée par courrier postal. En cas de prise en charge du paiement d'un stage par un organisme payeur extérieur, il appartient, au responsable de l'inscription, de communiquer à l'Encyclopédie Douanière les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement.

- **Tarifs**

Les prix des stages sont indiqués, sur chaque programme, en Euros hors taxes*. Ils couvrent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants ainsi que les pauses de demi-journée. Les déjeuners sont offerts aux stagiaires.

* 19,6 % à la date d'impression du catalogue

- **Paielement**

Nos factures sont payables au comptant, sans escompte, par chèque, virement bancaire ou postal. Toute facture non payée à l'échéance fixée entraînera, outre l'exigibilité immédiate des sommes dues des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient, au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'Encyclopédie Douanière serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.

- **Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de stage**

Dès réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable de cette inscription, accompagnée du programme du stage concerné et d'une convention de formation. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'Encyclopédie Douanière avant le début du stage.

Environ trois semaines avant le début du stage, une convocation qui précise la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires du stage est adressée au participant ou au responsable de l'inscription.

A l'issue de chaque stage, une attestation de suivi de stage est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

- **Annulation et abandon**

En cas d'annulation par l'entreprise ou le stagiaire dans les 5 jours ouvrables précédant le début de la session, 50 % du montant T.T.C. de l'inscription seront dus à l'Encyclopédie Douanière. Pour être effective, toute annulation devra être confirmée par écrit. Le département formation de l'Encyclopédie Douanière se réserve le droit, au plus tard une semaine avant la date prévue, de reporter ou annuler une session pour des raisons d'organisation, dans le cas où le nombre de participants à l'un de nos stages serait jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, les frais d'inscription éventuellement réglés seront restitués à l'entreprise, ou reportés sur une autre session, selon votre choix. Tout stage commencé est facturé intégralement.